

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/07-376-1102 du 15/01/07

DIPLOME NATIONAL DU BREVET-SESSION 2007- METROPOLE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Marion SPADONI Tél. : 04 42 91 71 74
Estelle ROSIQUE Tél. : 04 42 91 71 73

Fax : 04 42 38 73 45

Le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Vu le décret n° 87.32 du 23 janvier 1987 et l'arrêté du 18 août 1999 relatifs au Diplôme National du Brevet

Vu la note de service n°2000-229 du 5 décembre 2000 relative aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet

ARRETE

Article 1er : Les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet se dérouleront dans les centres de l'académie d'Aix-Marseille selon le calendrier figurant en annexe du présent arrêté au titre de la session 2007.

Article 2 : Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale des départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signature : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

ANNEXE 2

DIPLOME NATIONAL DU BREVET Session 2007

Calendrier des épreuves Pour l'académie d'Aix-Marseille

Lundi 25 juin 2007

Epreuves communes à l'ensemble des candidats

- 08h30 – 10h00 Français 1 ère partie
- 10h15 – 11h45 Français 2^{ème} partie
- 14h00 – 16h00 Histoire – Géographie et Education Civique

Mardi 26 juin 2007

Epreuves communes à l'ensemble des candidats

- 08h30 – 10h30 Mathématiques

Epreuves réservées aux candidats individuels

- 10h45 – 11h15 Education musicale (série collège)
- 10h45 – 12h15 Arts plastiques
- 10h45 – 12h15 Education socio-culturelle (Enseignement Agricole)

- 14h00 – 14h45 Sciences et Vie de la Terre
- 14h00 – 15h00 E.F.S. ou Vie Sociale Professionnelle
(séries technologiques et professionnelles)
- 15h15 – 16h00 Physique – Chimie ou Sciences Physiques
- 16h15 – 17h45 Langue Vivante Etrangère
- 14h00 – 16h30 Langue Vivante Etrangère section internationale